

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-341

PORTANT DÉLÉGATION À MADAME ANNICK ABJEAN

**Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique**

Le Maire de la Ville de Dreux,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2122-19, R2122-8,

Vu le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes, en date du 28 mars 2026,

Considérant que Madame Annick ABJEAN, exerce les fonctions de Directrice des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique des Affaires Juridiques, de la Commande Publique de la ville de Dreux et, dans le souci d'une bonne administration locale, qu'il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines de gestion courante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à Madame Annick ABJEAN, Directrice des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique, des Affaires Juridiques, de la Commande Publique, dans les domaines suivants :

Administration générale :

- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux,
- Certification exécutoire des actes administratifs,
- Notification des actes exécutoires,
- Cotation et paraphe des registres des arrêtés, des décisions et des délibérations,
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- Réception des plis d'huissiers adressés au Maire de Dreux, ès qualité.
- Gestion des Autorisations de Stationnement (ADS),
- Gestion des débits de boissons.

ARTICLE 2 : La signature des actes par Madame Annick ABJEAN, sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : La présente délégation de signature est consentie sous ma responsabilité et sous ma surveillance.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté de délégation sera transmis à Monsieur le sous-préfet, délégué de Monsieur le préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, sera notifié à Madame Annick ABJEAN, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 28 mars 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux
le 28 mars 2026

publication et notification le 28 mars 2026

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

